Au lendemain de l'attentat d'Arras, Gérald Darmanin avait annoncé "l'expulsion systématique de tout étranger considéré comme dangereux par les services de renseignement" : la justice vient de libérer l'un d'eux

22/12/2023 à 18h55



Au lendemain de l'attentat d'Arras, Gérald Darmanin avait annoncé "l'expulsion systématique de tout étranger considéré comme dangereux par les services de renseignement". C'était sans compter les éventuels obstacles judiciaires.

Selon les informations d'Europe 1, un Algérien de 40 ans a été libéré par la justice française du centre de rétention administrative où il était retenu. Il a été relâché hier soir par la justice et raccompagné à son domicile par les policiers. Il est désormais assigné à résidence, alors même qu'il est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) depuis le mois de mai 2021, délivrée par la préfecture de police.

Le 20 octobre dernier, cet homme, fiché “S ” et inscrit au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) était interpellé et admis au centre de rétention administrative (CRA) de Plaisir (Yvelines). À deux reprises, sa rétention a été prolongée. Mais à la troisième demande de prolongation, un juge des libertés et de la détention de Versailles a pris une ordonnance refusant d’autoriser la poursuite de la rétention.

Le parquet de Versailles et la préfecture des Yvelines ont alors interjeté appel. Et l’affaire s’est retrouvée, selon une source judiciaire, devant le conseiller délégué par le premier président de la cour d’appel. Lequel a prononcé hier soir la libération de cet étranger radicalisé en situation irrégulière, assortie d’une assignation à résidence.

www.europe1.fr